

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
SD attractivité / recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 :

Le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP section génie industriel option matériaux souples, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente

Mme Claudine CHESSERON-ETIENNE
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de CRETEIL

Vice-Président

M. Philippe RADIGOIS
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de NANTES

Secrétaire général

M. Vincent GUITTON
Professeur agrégé

Académie de NANTES

Membres du jury

Mme Anne-Laure BABUT
Professeure de lycée professionnel

Académie de PARIS

Mme Sandrine DEULCEUX
EC. R Professeure de lycée professionnel

Académie de PARIS

Mme ELODIE DUEZ-BROSLAWSKI
Professeure de lycée professionnel

Académie de CRETEIL

Mme Catherine EL AYOUBI EL IDRISSE
Professeure de lycée professionnel

Académie de CRETEIL

Mme Cathy GOULLENCOURT
Professeure certifiée

Académie de CRETEIL

M. Tahar HACEN
Professeur de lycée professionnel

M. ALEXANDRE MARINI
Professeur de lycée professionnel

M. FREDERIC PAUVERT
Professeur de lycée professionnel

Mme NADINE PETIT
Professeure de lycée professionnel

Mme CELINE PORTIGLIATTI
Professeure de lycée professionnel

M. FREDERIC TURQUET
Professeur de lycée professionnel

Mme MIREILLE VOY
Professeure de lycée professionnel

Académie d' AIX-MARSEILLE

Académie de PARIS

Académie de BORDEAUX

Académie de NANTES

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de NANTES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 novembre 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation nationale
et par délégation
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU